

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 20 décembre 2022

Fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration départemental de la Guyane

NOR : JUSK2237162A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

A l'issue des résultats aux élections professionnelles 2022 du ministère de la justice, la liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration départemental de la Guyane et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO Justice (2 sièges)	M. Michel BARBOT M. Udnis LUAB	M. Jean-Michel CURIER Mme Philise RINGUET
UFAP-UNSa Justice (1 siège)	M. Dominique MAC	Mme Kélline BOISSARD
UTG (1 siège)	Mme Manuella BARTOCHE	M. Mike CLET

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

La directrice interrégionale de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer,

M GUEGAN


Muriel GUEGAN
Directrice interrégionale
Cheffe de la mission des services
pénitentiaires de l'Outre-Mer